

QUELLE FORMATION DES ENSEIGNANTS POUR QUEL METIER ENSEIGNANT ?

Jean-Louis AUDUC

50% des enseignants vont être renouvelés dans 10 ans qui viennent. C'est un défi important pour le système éducatif.

30 000 à 40 000 enseignants vont être recrutés chaque année pendant cette période pour les écoles, collèges et les lycées.

Quelques réflexions historiques et regards sur d'autres pays européens

En France, la tradition n'a jamais été d'une culture commune de tout le système éducatif.

L'école de Jules Ferry (1881) s'est construit « à côté » du réseau existant dans les collèges-lycées avec ses « petites classes ».

Il n'y a pas eu comme dans d'autres pays européens d'extension par l'aval de l'école élémentaire vers l'école moyenne et l'enseignement secondaire.

Chaque réseau : primaire et secondaire existait séparément.

On peut observer encore aujourd'hui certaines conséquences de cette histoire séparée.

- Les fédérations de parents d'élèves : C'est la PEEP qui est historiquement la première fédération de parents d'élèves. Elle est créée en 1905 pour les parents des élèves de collège et lycée et interviendra exclusivement dans ce secteur jusque dans les années 1960. La FCPE , elle, a été créée en 1947 et ne s'est occupée que du primaire jusque dans les années 60.
- Les collèges et les lycées peuvent avoir des aumôneries, ce qui est impossible dans le cadre des écoles.

Les deux réseaux se sont opposés dans l'histoire.

- Le primaire ne souhaitait que les élèves poursuivent une scolarité en collège et en lycée : « Gardons jalousement nos petits, même et surtout s'ils sont intelligents , ne les laissons pas humilier ou accaparer par la bourgeoisie » (Fédération unitaire de l'enseignement. 1924)
- Le secondaire avait peur de l'arrivée d'élèves en trop grand nombre et trop hétérogènes : « Submergé sous le nombre de candidats qui s'est accru prodigieusement, le baccalauréat a vu son niveau baisser d'une façon constante (...) Puisqu'on décidait d'ouvrir les lycées au grand nombre, il fallait sans arrière-pensée en accepter les conséquences et donner à un enseignement de masse des organes ajustés à ses fonctions, au lieu de se cramponner aux anciens programmes.... »
(Gilbert Gadoffre, 16 mai 1947). Le baccalauréat était obtenu à l'époque par 20 000 lycéens ! (530 000 en 2006).

La taylorisation française

La France se caractérise par une spécificité.

IL y a une **certaine taylorisation du fonctionnement du système éducatif**. Alors que dans divers pays européens, on définit des tâches que peuvent exécuter, après une formation, tous les enseignants, en France, nous fonctionnons selon le principe :

Une fonction= un emploi=un personnel particulier.

Il y a la classe et il y a l'établissement.

D'une certaine manière, le système éducatif français fonctionne sur le principe d'un cercle qu'on pourrait presque qualifier de « non vertueux » de personnels : CPE, Surveillants, assistants d'éducation, assistantes sociales, infirmières, médecins, etc....qui ont, de fait, pour fonction **de transformer le jeune en élève** avant qu'il n'arrive dans la classe.

Cette taylorisation est un des éléments qui renferment l'enseignant français sur son rôle de dispensateur exclusif de savoir au détriment de sa fonction éducative.

Cette organisation pèse donc en France sur le rôle éducatif de l'enseignant qui est pourtant une nécessité impérative.

Les modèles européens

Quelles grandes différences trouvent-on dans les autres pays européens ?

- Le statut des personnels : Dans nombre de pays, les enseignants ne sont pas titulaires, fonctionnaires d'Etat mais contractuels liés à l'établissement ou personnels communaux ou régionaux.
- Le temps d'enseignement ou de présence dans l'établissement : il peut varier du simple au double selon les pays et la France se situe dans la fourchette basse concernant la durée des services.
- La nature des fonctions : elles sont limitées à l'enseignement ou l'enseignant peut également accomplir d'autres missions sur une part de son service : adjoint au chef d'établissement, animation vie scolaire, orientation des élèves.....
-

Quels questionnements sur la formation ?

La formation dans les années 60-80 était totalement séparée pour les enseignants du premier et du second degré.

D'un côté, les écoles normales recrutant au Bac, puis à Bac+2, formaient exclusivement les instituteurs.

De l'autre, les professeurs du second degré estimaient que la formation pédagogique ne les concernait pas : hautement cultivés, formés à bac+3 ou Bac+4 à l'Université, ils pensaient qu'il leur suffirait d'aimer leur matière pour se constituer par lente imprégnation des capacités professionnelles.

La massification a amené les professeurs du second degré à se poser pour une majorité d'entre eux, confrontés à des publics hétérogènes, la question de l'augmentation de leurs compétences pédagogiques.

Les enseignants des lycées professionnels étaient eux, formés dans des structures spécifiques construites sur le modèle des écoles normales.

Les Instituts universitaires de formation des maîtres ont visé par la loi de 1989 et leur mise en place en 1991, à unifier le recrutement et la formation des enseignants sur la base d'un an de préparation du concours de recrutement au niveau Bac+3 et un an de formation professionnelle avec stage pratique en situation de stagiaire après leur réussite au concours.

La formation des enseignants est, elle aussi, une véritable exception française.

La formation en France est organisée historiquement sur le mode SUCCESSIF, notamment pour le second degré où les concours ont un âge respectable : l'Agrégation date de 1772 et le CAPES de 1950.....

- 1) On reçoit d'abord une formation académique à l'Université, puis, après, une formation professionnelle à l'IUFM.

Cette organisation impose au stagiaire un changement de posture radicale d'une année sur l'autre.. Il doit ainsi se montrer capable de transmettre des savoirs, de mettre des élèves en apprentissage alors que l'année précédente, ils cultivaient les savoirs pour eux-mêmes hors de toute perspective éducative.

La formation actuelle, c'est :

- Bac+3 en Université ou non
- 1 an de préparation au concours à l'IUFM ou ailleurs (la situation est très variable selon les académies)
- 1 an de formation professionnelle avec stages en responsabilité
- A la fin de cette année, Titularisation ou non du stagiaire avec possibilité d'un an de prolongation. (Le pourcentage de non-titularisés varie considérablement selon les académies. En juillet 2004, pour les professeurs des écoles, il y a eu 44 licenciements à Créteil, et 2 ou 3, voire 0 dans d'autres académies.
- Les professeurs des écoles sont nommés au niveau académique, les professeurs du second degré au niveau national. Pour cette catégorie, les 2/3 des sortants d'IUFM sont nommés dans 5 académies : Créteil, Versailles, Amiens, Lille, Nancy-Metz.....
- La première année d'exercice, il est proposé à l'enseignant un stage d'accompagnement à la prise de fonction.

- 2) Dans d'autres pays européens, on a une formation SIMULTANEE. On se forme en même temps pendant la durée de ses études dans les domaines académique et professionnel sans changement radical de posture.

Cette distorsion entre formation académique et formation professionnelle est accentuée en France par le fait que les concours de recrutement d'enseignants sont quasi-exclusivement tournés vers l'arrière (ils valident les études universitaires qui pourtant le sont déjà par le diplôme) et pas du tout vers l'avant (les enjeux de l'exercice du métier).

Or, comme le rappelle le rapport de l'Inspection Générale sur la formation initiale et continue : « Il faut que le maître fasse sienne l'idée qu'à un moment donné son rapport antérieur aux savoirs académiques doit faire l'objet d'une véritable transformation. »

Si je prends l'exemple des dispositifs interdisciplinaires, ces pratiques sont éloignés de ce que l'étudiant a pu connaître dans sa formation souvent liée à une discipline unique . De plus, les contenus des concours de recrutement sont aussi très éloignés des programmes d'enseignement et de la nature des enseignements.

Pour les réussir, il faut mieux comme le disent P. Rayou et A. Van Zanten dans leur livre : « *Enquête sur les nouveaux enseignants.* » paru en 2004.

: « *s'inscrire dans les logiques universitaires classiques de préparation individuelle assez éloignées du travail professionnel en collectif que préconise la formation des maîtres* » et ne pas trop chercher à découvrir le métier enseignant.....

Il est fondamental en formation de permettre aux jeunes enseignants de leur donner des « comment » et de ne pas les fragiliser avec des « pourquoi ? ».

Il est important que les jeunes enseignants aient les réponses au moment où ils se posent les questions et non en décalage.

Il faut sans doute rapprocher l'exercice du métier et les modalités de formation.

Il faut donc interroger :

la place et les contenus des concours de recrutement

Est-il normal que l'entrée dans le métier enseignant se caractérise par un **changement radical de posture** entre ce qu'ont été les études universitaires , la préparation au concours et la **réalité** du travail à exercer, de la mise en apprentissage des élèves ?

Est-ce que les concours de recrutement tels qu'ils sont conçus actuellement répondent aux défis posés par l'exercice du métier enseignant ?

La réponse apparaît négative face à ce qu'est aujourd'hui la réalité du travail enseignant et les exigences d'une professionnalisation accrue des enseignants.

Les concours de recrutement, notamment ceux du second degré, devraient ne plus être exclusivement tournés vers l'amont de la formation universitaire, mais comprendre des épreuves tournées vers l'aval, c'est-à-dire, vers le métier qu'ils doivent exercer.

Pour qu'une formation soit efficiente, il faut que le stagiaire soit en situation de se **projeter dans son métier futur**.

Cet investissement est-il possible avec les concours actuels ?

Peut-on considérer que c'est le même métier que d'enseigner à des jeunes de 2 ans ou à des jeunes de 11ans ?

A des jeunes de 12 ans ou à des jeunes de 21 ans ?

Les jeunes qui sur un an va faire trois stages dans chacun des cycles du primaire peut-il se projeter dans l'exercice concret de son métier futur ?

Peut-on sérieusement travailler sur **la psychologie de l'enfant** de 2 à 11 ans, comme si c'était la même pour toutes les enfants de toutes les classes du primaire ?

En fait , on voit bien qu'avec les textes actuels, on est contraint à deux mauvais choix :

- un « saupoudrage » de psychologie de l'enfant avant chaque session de stage dans un des trois cycles du primaire
- une approche d'un jeune « virtuel » de 6/7 ans alors que le futur enseignant pourra se retrouver avec des enfants de 3/4ans ou des jeunes pré-adolescents de 10-11ans

C'est exactement la même situation pour les enseignants du second degré concernant **la psychologie de l'adolescent**.

Peut-on sérieusement travailler sur cette question, alors que le professeur-stagiaire des lycées et des collèges peut se retrouver nommé de la 6^e à Bac+2, soit avec des jeunes de 12 ans ou des adultes de 21 ans ?

Ne serait-il plus judicieux de prévoir une définition du métier répartis non plus sur deux métiers : professeur des écoles (PE), professeur des lycées et collèges (PLC), mais sur des divisions permettant une meilleur approche de la psychologie de l'enfant ou de l'adolescent ?

Par exemple, on pourrait avoir :

Un concours de recrutement de professeur des écoles avec une partie commune et deux options :

- un enseignant de la maternelle et du CP, susceptible d'enseigner à des jeunes de 2/3 ans à 6/7 ans
- un enseignant de l'élémentaire (CE1, CE2, CM1) polyvalents avec dominante lettres ou sciences ou langues vivantes

Un concours de professeurs des lycées et collèges avec une partie commune et deux options :

- un enseignant de l'école moyenne (CM2, 6^e, 5^e, 4^e) bivalents
- un enseignants de lycée et de classes post-bac (3e, 2de, 1ere, Terminale) monovalents

Avec des enseignants qui auraient l'assurance d'être formé à exercer sur des classes représentant environ 4 ans du cursus du jeune, on aurait sans une meilleure assurance qu'il puisse se projeter sur son futur exercice du métier et qu'il puisse suivre avec quelque intérêt des formations sur la psychologie de l'enfant ou de l'adolescent qui n'apparaîtront pas éloignées de son « réel ».

On aurait donc :

- **des enseignants de maternelle**
- **des enseignants de l'élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1) polyvalents avec dominante lettres ou sciences ou langues vivantes**
- **des enseignants de l'école moyenne (CM2, 6^e, 5^e, 4^e) bivalents**
- **des enseignants de lycée (3e, 2de, 1ere, Terminale) monovalents**
-

Ne faut-il pas casser les ruptures de la formation « successive » ?

Ne faut-il pas diminuer les ruptures entre formation académique et formation professionnelle en développant la préprofessionnalisation à l'université et en modifiant les concours pour mieux les articuler avec le métier enseignant ?

Ne faut-il pas allonger le temps de formation professionnelle des enseignants stagiaires pour leur permettre de mieux mettre en apprentissage les élèves et de mieux se sentir au sein d'une équipe, d'un projet d'établissement en articulant le centre de formation et l'établissement scolaire ?

Il faut mieux préparer le stagiaire à sa première nomination, en travaillant l'accueil, l'insertion des néo-titulaires dans les établissements en rompant avec toutes les pratiques de « bizutage » comme donner aux nouveaux les classes dont personne ne veut.

On entend souvent : *Il ne faut pas affecter les débutants dans des établissements accueillant des populations jugées « difficiles ».*

Je pense qu'il faut pondérer ce principe.

Il y a de tels établissements qui sont très formateurs, avec de bonnes équipes, un véritable sentiment collectif.

Il y a des communautés scolaires vivantes qui sont des antidotes efficaces contre les communautarismes.

Divers témoignages montrent que certains professeurs jugent qu'une nomination en établissement jugé difficile est une excellente chose, très formateur. Ils se sentent utiles, motivés, avec des élèves attachants.

Il y a une vie collective conviviale dans ces établissements qui permet souvent de compenser le déracinement de jeunes enseignants venant de toute la France :

- rupture avec leur milieu familial,
- rupture avec leur cadre de vie,
- incompréhension par rapport à l'organisation du territoire : une ville de 50 000 habitants en banlieue n'a pas la même structure qu'une ville de 50 000 habitants en province.

Il s'agira notamment de faire que les élèves se sentent face à une équipe d'enseignants soudés, porteurs des mêmes valeurs et coordonnés entre eux.

Exercer des responsabilités, c'est aussi gérer l'appartenance à un collectif et la liberté pédagogique que possède chaque enseignant.

Le projet d'établissement peut être l'outil permettant à de jeunes enseignants de s'intégrer dans les choix pédagogiques de l'établissement et d'être partie prenante d'un collectif.

Individuellement et collectivement, les enseignants exercent une responsabilité importante : celle d'orienter le jeune.

Cette responsabilité implique notamment d'articuler diverses démarches dans le cadre du projet d'établissement et de travailler en partenariat, en réseau avec divers personnels dans et hors de l'établissement. Elle nécessite que l'enseignant s'informe sur les métiers, les formations y conduisant

L'enjeu de l'accompagnement à la prise de fonction et de la formation continue pour permettre à l'enseignant de mieux répondre aux difficultés scolaires des élèves :

- La première année d'exercice, doit permettre au néo-titulaire de bénéficier d'heures de formation adaptées aux réalités du terrain et à ses questionnements. Il doit pour se faire bénéficier d'une décharge de service ;
- Compte tenu du fait que la première année d'exercice, le néo-titulaire n'a pas toujours un poste fixe, un **volant d'heures d'accompagnement à la prise du premier poste fixe** doit être prévu (3 heures de décharge sur un an) pour permettre notamment de travailler sur les réponses susceptibles d'être apportées aux élèves en difficulté.

Dans les établissements classés « éducation prioritaire », un accompagnement « long » doit être prévu, lié à des stages de formation continue sur des thèmes comme :

- Analyse des difficultés des élèves
- Partenariat avec les associations, les autres services publics présents sur le territoire qui peut passer par des formations communes interministérielles.

Quels effets ? Quelles évaluations des pratiques innovantes en direction de certains élèves ?

Quels enjeux ?

Enseigner, c'est résoudre des problèmes et prendre des décisions en situation d'incertitudes et souvent d'urgence.

Parmi les défis de la formation :

Comment armer les enseignants à une capacité suffisante de réaction ?

Comment développer des projets collectifs ?

La formation continue tout au long de la carrière doit accompagner l'enseignant dans son évolution.

Il y a là un chantier urgent à ouvrir.

Comme l'est celui de l'éventuelle **reconversion** d'enseignants qui ne souhaitent plus ou ne sont plus en situation d'enseigner.

Peut-on être enseignant toute une vie ?

Ce qui est important c'est que les enseignants aient une claire conscience de ce qu'on attend d'eux, que la société ait clarifiée ses demandes, ses exigences vis-à-vis de l'école.

Quelle feuille de route la société veut-elle donner à l'école et à ses personnels ?

La construction de la professionnalité enseignante

Adopter la bonne posture, trouver les mots justes, gérer les écarts entre les attentes institutionnelles et ce que font les élèves, telles sont quelques-unes des appréhensions des stagiaires qui transparaissent dans « *Pourvu qu'ils m'écoutent* » face à des élèves « *qui ne leur ressemblent pas* » comme dit l'un d'eux.....

Parmi les enjeux de la construction de la professionnalité enseignante, figurent un certain nombre de principes :

:

- Le refus de tout **fatalisme**
- **Le pari de l'éducabilité** . Se dire que tous les jeunes sont capables.
- Le vrai clivage concernant l'action des enseignants est entre :
 - **ceux qui croient qu'aussi en difficulté que soit un jeune, on peut toujours lui offrir les moyens de s'exhausser au-dessus de ses problèmes, de se dépasser, de se réaliser et de trouver sa place**
 - et ceux qui considèrent que la difficulté est génératrice d'exclusion, que ceux qui n'ont pas vraiment leur place n'ont qu'à céder le peu de place qui leur reste.

Il est important dans le cadre du stage en établissement comme en IUFM ou en accompagnement à la prise de fonction de montrer au nouvel enseignant qu'il est fondamental de n'accepter aucune fatalité comme allant de soi, comme devant faire l'objet de résignation , de combattre avec l'adolescent contre toutes les formes de fatalité sociale, psychologique et scolaire dans lesquelles ils sont en glués, dans lesquelles, ils sont parfois complètement enfermés.

Il faut également **changer le regard des jeunes enseignants** sur certaines populations afin de permettre une réelle prise en compte de la diversité des publics accueillis.

L'éthique du métier

Il faut permettre au jeune enseignant de se construire une identité professionnelle qui s'appuie sur des savoirs, des savoir faire et des gestes professionnels.

La première étape de la formation initiale des enseignants doit leur montrer que l'enseignant n'est pas uniquement une personne privée, qu'il est investi d'un rôle social qui lui impose et lui interdit certains comportements et que son statut de fonctionnaire ne lui permet pas de se considérer comme un professionnel indépendant.

Le problème de l'engagement de soi

A) Enseigner dans des classes difficiles expose au brouillage des limites entre le relationnel et le pédagogique, le privé et le professionnel.

Pourtant, la mise à distance est nécessaire pour exercer le métier enseignant et ne pas s'y noyer :
« L'effort d'impersonnalisation ne peut sans doute faire l'objet d'une formation professionnelle tant que le futur enseignant ne s'est pas retrouvé pour de vrai en situation d'enseignement et n'y a pas éprouvé ni le choc du réel, ni les effets en retour.. » (Jean-Yves ROCHEX, *Pourvu qu'ils m'écoutent...* CRDP de Créteil).

B) Construire son identité professionnelle, c'est passer d'

- | | |
|------------------------------------|---|
| • une personne | à un personnage |
| • privée | public |
| • (en démarche) personnelle | professionnalisé |
| • (en) position | (en) posture |
| • (de) puissance | (de) pouvoir (autorité légitimée par la fonction) |

C) Acquérir une capacité propre d'expertise

« **Penser le local** » **en ayant présent à l'esprit la politique nationale** est un enjeu important de l'identité professionnelle des enseignants.

Il faut permettre à l'enseignant le plus tôt possible d'acquérir dans le cadre d'un aller-retour terrain-centre de formation, du développement d'analyse de pratiques, d'acquérir une capacité propre d'expertise fondée sur l'expérience.

Les missions de l'enseignant

L'enseignant dans sa classe exerce **ses responsabilités** pour mettre en apprentissage les jeunes leur permettre de construire leur réussite.

Il le fait dans ses choix pédagogiques et ses procédures d'évaluation qu'il doit coordonner avec ses collègues et assumer devant les élèves et leurs familles.

Exercer ses responsabilités d'enseignant peut impliquer une collaboration avec les autres personnels de l'établissement ou avec des personnels extérieurs à l'établissement non pour qu'ils se substituent les uns aux autres, mais pour additionner les complémentarités.

Exercer ses responsabilités, ce n'est donc pas supporter tout seul « toute la misère du monde », c'est être à même de disposer de la connaissance des personnes ressources susceptibles par leur professionnalité d'épauler les missions fondamentales de l'enseignant.

La responsabilité enseignante peut être élargie à toute l'équipe des enseignants dans le cadre de la fonction de professeur principal dans le second degré..

Les enjeux de l'évaluation

Comprendre les enjeux de l'évaluation dans toutes ses dimensions est extrêmement important pour l'enseignant afin de favoriser la motivation des jeunes.

Il faut travailler l'évaluation dans toutes ses dimensions : diagnostique, formative, sommative, d'être en capacité d'interroger l'actuelle notation, celle qu'un rapport récent de l'Inspection Générale sur «

l'évaluation des acquis des élèves » accuse de ne pas refléter suffisamment les différents acquis des élèves, mais de simplement présenter le « *masque de la moyenne* ».

Il s'agit pour l'enseignant de pouvoir prendre en compte chaque élève tel qu'il est et de ne pas l'identifier, ni le réduire à ce qu'il est, à sa situation, à ses actes, à ses appartenances, ou à l'état présent de ses compétences.

Prendre en compte le **collectif de la classe** et les rythmes et les démarches de **chaque élève**, c'est construire un enseignement pour tous et pour chacun, c'est travailler à mettre le **possible de chacun**.....

De la responsabilisation à l'exercice des responsabilités

Un enseignant se doit donc d'être porteur d'une **éthique professionnelle**, d'une **éthique de la responsabilité** qui guidera son action dans la classe, dans ses pratiques d'évaluation et qui lui permettra de lier justesse et justice dans ses actes.

Cela lui permettra d'être en posture de conjuguer pratiques dans la classe permettant l'exercice de sa liberté pédagogique en cohérence avec le projet de l'établissement et la politique de l'institution. C'est au nom de cette éthique responsable que l'enseignant pourra se sentir en capacité d' **oser**, de **prendre des risques** pour adapter son enseignement aux réalités du terrain et mieux mettre les élèves en situation d'apprentissage.

Le travail collectif doit permettre à l'enseignant de mieux assumer ses responsabilités. Il ne s'agit pas pour lui de les aliéner en se réfugiant dans un anonymat qui pourrait lui apparaître plus « confortable ». Être en capacité d'assumer personnellement les décisions que l'on prend individuellement ou au sein d'un collectif est un des enjeux d'un travail sur la posture enseignante.

L'identité professionnelle dans l'établissement scolaire, espace de savoir et de citoyenneté

Les obligations de laïcité des enseignants

Les obligations de laïcité des enseignants définissent l'exercice même de la fonction enseignante. La loi du 30 octobre 1886 sur la laïcisation du personnel enseignant des écoles publiques, celle du 7 juillet 1904 interdisant « l'enseignement de tout ordre et de toute nature aux congrégations », l'arrêt Bouteyre de 1912 « *interdisant aux servants d'une religion de pouvoir passer un concours de recrutement d'enseignants* » ont défini le cadre des obligations de laïcité des enseignants.

Dans le droit fil de cette réglementation, la circulaire du 12 décembre 1989 a rappelé :

« Dans l'exercice de leur fonction, les enseignants, du fait de l'exemple qu'ils donnent explicitement ou implicitement à leurs élèves, doivent impérativement éviter toute marque distinctive de nature philosophique, religieuse ou politique qui porte atteinte à la liberté de conscience des enfants ainsi qu'au rôle éducatif reconnu aux familles.

L'enseignant qui contreviendrait à cette règle commettrait une faute grave en raison du trouble apporté au fonctionnement de l'établissement. Il serait susceptible d'être immédiatement suspendu dans l'attente d'une action disciplinaire ».

Ce texte est très clair . Il s'agit de tout marque distinctive et les sanctions sont immédiates. La jurisprudence s'est toujours inscrite dans cette logique pour tous les personnels d'un établissement public en contact avec les élèves . C'est ainsi que le 3 mai 2000, le Conseil d'Etat a approuvé le Rectorat de Reims d'avoir mis fin aux fonctions d'une surveillante qui portait un foulard en indiquant dans cet arrêt très clairement le contenu des obligations de laïcité des enseignants:

« Si les agents du service de l'enseignement public bénéficient comme tous les autres agents publics de la liberté de conscience qui interdit toute discrimination dans l'accès aux fonctions comme dans le déroulement de la carrière qui serait fondée sur leur religion, le principe de laïcité fait obstacle à ce que les agents du service public d'enseignement disposent, dans le cadre du service public, du droit de manifester leurs croyances religieuses »

Mais les obligations de laïcité des enseignants ne s'arrêtent pas au refus de les voir porter des marques distinctives de nature philosophique, religieuse ou politique. La circulaire du 23 mai 1997 relative aux « missions du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel » précise :

« Le professeur participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l'idéal laïque qui exclut toute discrimination de sexe, de culture ou de religion (...) le professeur aide les jeunes à développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel. Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté. »

La laïcité n'est, bien entendu, pas la neutralité. Elle repose sur des valeurs et des pratiques.

Dès 1908, Jean Jaurès l'avait clairement indiqué :

« La plus perfide manœuvre des ennemis de l'école publique, c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent la neutralité et de la condamner par là à n'avoir ni doctrine, ni pensée, ni efficacité intellectuelle et morale. En fait, il n'y a que le néant qui soit neutre. »

La circulaire du 12 décembre 1989 et le décret du 18 février 1991 contiennent tous deux le même paragraphe qui rappelle ce principe qui doit guider l'exercice du métier enseignant :

« L'école publique ne privilégie aucune doctrine. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir . Guidée par l'esprit de libre examen, elle a pour devoir de transmettre à l'élève les connaissances et les méthodes lui permettant d'exercer librement ses choix. »

La nécessaire cohérence de toute la communauté éducative

L'établissement scolaire, **espace laïque de savoir et de citoyenneté** , doit développer des pratiques de citoyenneté , des initiatives citoyennes, créer des espaces de médiation, d'écoute et de dialogue avec les jeunes et les familles, parce qu'elle a compris que le lien social, déchiré par les inégalités et la crise, se reconstitue aussi dans la solidarité et par l'engagement, que le civisme n'est pas une règle froide et abstraite, mais un apprentissage collectif permanent.

La cohérence de l'action des adultes de l'établissement (Personnels de direction, d'éducation, enseignants, administratifs, ouvriers, sociaux....) est une nécessité.

Faire que tous les adultes de l'établissement aient un discours cohérent est un enjeu important pour toute la communauté éducative.

Cela implique que chacun, de l'aide éducateur à l'enseignant, du personnel administratif à l'équipe de direction, soit conscient qu' :

- il faut une cohérence entre le dire des discours et le faire du travail quotidien ;
- il est nécessaire que chacun dans ses activités applique les mêmes règles que l'autre, ait le même seuil de tolérance concernant ce qui est inacceptable, non négociable.

Il est fondamental que l'élève ressente que tout l'établissement, toutes les heures de cours fonctionnent selon les mêmes règles. Les règles fonctionnant dans l'école n'étant déjà pas les mêmes que celles fonctionnant dans la rue, dans la cité ou évoquées dans les médias, il est difficile de pour les élèves de se les approprier, s'ils ressentent que, concernant par exemple les retards , le rendu des devoirs, les injures, il y a une règle en français, une en mathématiques, une en EPS, etc...

Cela ne peut que déstabiliser les jeunes et rendre plus difficile l'exercice du métier enseignant. Cette caractéristique des établissements français où la règle varie souvent selon les enseignants apparaît dans les enquêtes internationales comparatives.

La construction d'un seuil de l'intolérable commun à toute l'équipe éducative implique la construction d'un compromis entre tous les personnels où chacun apporte sa vision mais accepte de pratiquer, dans sa classe, dans son atelier, la loi commune. Il faut se garder de penser qu'un simple consensus sans réflexion de toute l'équipe de l'établissement puisse y suffire.

Le développement d'une véritable communauté éducative regroupant tous les acteurs d'un établissement , quelles que soient leurs origines, leurs philosophies, leurs croyances est le meilleur antidote contre les replis communautaires.

JEAN-LOUIS AUDUC